

Reçu en préfecture le : 12/03/2025
Publié le : 12/03/2025
ID : 017-200009736-20250310-20250310_03-DE

Nombre de délégués

En exercice 22
Présents 16
Pouvoir 0

3. VIREMENT A LA REGIE DE TRAVAUX 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix mars à quatorze heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le comité syndical du syndicat mixte du bassin de la Seudre.

		Présent	Suppléant	Pouvoir à
CDC DE LA HAUTE-SAINTONGE	COTARD Gérard	X		
	MORANDIERE Daniel	X		
CDC DU BASSIN DE MARENNES	BROUHARD Patrice	X		
	PROTEAU Guy			
	SERVENT François	X		
CDC DE GEMOZAC	CHATELIER Jean-Michel	X		
	GEAY Jean	X		
	GEORGEON Thierry	X		
	PUYON Alain	X		
CA ROYAN ATLANTIQUE	BARRAUD Vincent	X		
	CRETIN Emmanuel			
	FERCHAUD Pascal	X		
	LAMARRE François	X		
	PORTIER Myriam	X		
	OGER Quentin	X		
	OSTA AMIGO Laurence	X		
	PEROCHAIN Yves			
	PERAUDEAU Marie-Christine	X		
	REMBERT Cyril			
VILAIN Christophe	X			
CDC CŒUR DE SAINTONGE	RAFFE David			
CA DE SAINTES	MARGAT Alain			

* * *

M. PUYON a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical (art. L. 2121-15 du CGCT)

* * *

Considérant les délibérations n°5 et n°6 du présent comité syndical ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires afin d'assurer le fonctionnement de la Régie de travaux du Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre ;

Le comité syndical après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le virement de crédit suivant :
Montant : 128 684,15 €
Crédit à transférer depuis : budget principal - article 65736211
Crédit à affecter à : budget annexe - article 7573621
- d'autoriser le président à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente décision.

Résultat du vote

Nombre de votants	16
Abstention	0
Pour	16
Contre	0

Pour extrait conforme,
Le président,


Pascal FERCHAUD

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,


Alain PUYON